L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 22 FEVRIER 1900. NUMERO 3

L'ECHO DE MANITOBA

Toutes communications concernant l'administration devront être adressées à

A. GAUVIN, Imprimeur.

Bureaux: 366 Rue Main.

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable de articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis.................$1.00
Europe (compris le port)..............2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

lère insertion, par ligne..............12c
Chaque insertion subsequente..........8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariagse sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

LA GUERRE.

Le "Petit Bleu" publie une correspondence de Prétoria, disant l'aventure extraordinaire de 2,000 soldats anglais, qui, vers la fin de décembre dernier, sont arrivés à la rivière Maputa, frontière entre le Swaysiland et le Territoire portugais. L'auteur de la lettre dit que durant la retraite de Dundee, ces soldats ont perdu leur route et ont erré pendant des semaines dans le Zululand. Ils sont enfin arrivés à la rivière Maputa, mais dans quel état, grand Dieu! Tous ont horriblement souffert de la faim, de la soif et de la chaleur. Leurs vêtements sont en lambeaux et ils ont été obligés de marcher pieds nus, sur les sables brûlants, à travers les rochers et les chardons. On croyait ces soldats enfermés dans Ladysmith avec le général White.

Londres, 13, 4.15 du matin.—Lord Roberts a réuni 35,000 hommes avec lesquels, selon les experts militaires de Londres, il se propose de cerner la gauche des lignes de Magersfontein, près de Jacobsdal; d'entrer dans l'Etat Libre, de forcer le général Cronje à lever le siège de Kimberley, et de faire ainsi les premiers pas vers Bloemfontein.

Hier, lord Roberts a nommé le général Sir Henry Colville, qui commandait la Guards Brigade, commandant de la neuvième division qu'on est en train d'organiser et qui sera composée en grande partie de troupes coloniales. Le général Reginald Pole-Carew remplacera le général Colville.

Lord Roberts a dit aux correspondants que quand il se mettra à l'ouvrage ils auront souvent l'occasion d'envoyer des nouvelles. Le mode de censure va être modifié. Dorénavant, la censure ne sera plus exercée sur les lettres, manuscrits, etc., mais seulement sur les dépêches télégraphiques.

Dans le mois de décembre, la mortalite était grande à Kimberley, environ 60 blancs et 138 noirs par mille. Chez les enfants le percentage était de 671 par mille chez les blancs et de 972 par mille chez les noirs. Les fièvres étaient à l'état d'épidémi. Depuis ce temps, les choses n'ont pas dû s'améliorer beaucoup, et les forces de la garnison assiégée ont dû considérablement diminuer.

Dans le Natal, les commandes bœrs du Sud de la Tugela occupent la ferme de Bold et plusieurs mines à l'ouest de Chieveley. Deux mille Bœrs s'avancent avec trois canons sur le Natal par le Zoulouland.

En Angleterre le gouvernement se propose de mettre la solde de la milice sur le même pied que celle des réguliers. Au printemps et durant l'été, l'artillerie des volontaires sera armée de neuf.

M. Wyndham a aussi déclaré que 12 nouveaux bataillons d'infanterie seraient formés, que la cavalerie actuelle serait augmentée de sept régiments et que des grades d'officiers seraient offerts aux miliciens aux colonies et aux universités. A présent il y a 109,000 réguliers dans le pays et on espère augmenter ce chiffre de 30,000. Il y a aussi 328,000 hommes de troupes auxilaires et on estime que ce nombre sera augmenté de 50,000 ce qui ferait en tout 517,000 hommes, et M Wyndham croit que même 600,000 hommes pourraient être en état de défendre les droits de l'empire.

Rensburg, 15.—Avant l'aurore, hier, l'ennemi a attaqué Slingersfontein, s'acharnant aux collines du nord-est, occupées par trois compagnies de Worcesters, sous le commandement du capitaine Harel

Les Bœrs se sont approchés en grand nombre, la proportion est estimée de 7 à 1. Les Anglais étaient sous couvert et ont supporté l'attaque pendant toute la journée. Pendant ce temps, deux gros canons bœrs étaient montés sur le côté ouest et se sont mis à tirer sur les Anglais pendant une demi-heure, un Howitzer les a réduits au silenee avec de la lydite.

Un autre canon bœr, au nord, ouvrit un feu sur les fusiliers Royal Irish, mais sans effet, vu que ces derniers étaient bien protégés. La canonnade dura tout la journée et la soirée d'hier Les Bœrs monterent un 40 livres, afin de bombarder le camp du haut de la colline. Dix-huit bœufs trainaient le canon.

Cemme les Bœrs, en trop grand nombre, entouraient les Anglais, il devint évident qu'il n'y avait plus possibilité de conserver Slingerfontein. A la faveur de la nuit, on se replia sur Rensberg.

Les Bœrs se sont avancés vers Potgiéter et ont creusé de nouvelles tranchés à 2 milles du gué. Plusieurs ont traversé la Tugela et font de nouveaux retranchements à Trichardt's Drift. Spion Kop et autres endroits des deux côtés de la Tugela. Ils ont deux ou trois ponts de bois sur la Tugela, et des câbles en fil de fer pour traverser de vivres et des munitions.

Londres, 16.—Le Bureau de la Guerre a reçu, ce matin, le message suivant du général Roberts:

Jacobsdal, 16, 2 hrs du matin —Le général French avec un detachement de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie à cheval est arrivé à Kimberley, ce soir (jeudi)."

On rapporte ici que les Anglais ont évacué Rensberg et se sont retirés à Arundel

Le colonel Baden-Powell, dans une dépêche de Mafeking, en date du 29 janvier, dit que les pertes, jusqu'au 26 janvier, ont été de cinq officiers et 60 hommes tués; huit officiers et 123 hommes blessés; trente-quatre hommes disparus.

Camp Boer, pres Ladysmith, 16.—Lundi, le 13 le général Botha, à la tête d'une petite troupe, a traversé la Tugela et s'est rendu jusqu'à un camp anglais où il n'a trouvé que 50 lanciers dont treize ont été tués, cinq blessés et neuf faits prisonniers. L'un de ces derniers a été envoyé pour dire aux Anglais de venir chercher leurs blessés. Depuis vendredi, tout est tranquille. Les Anglais, avec leurs canons, sont retournés à Chieveley. Ils ont trouvé la position des Bœrs sur la Tugela Supérieure imprenable."

"Un citoyen éminent de Pretoria, arrivant de Ladysmith, m'informe que les Bœrs sont activement occupés à obstruer la rivière Klip. Deux mille Caffres sont employés à ce travail et ils ont déjà déposé dans le lit de la rivière plus de dix milles sacs de sable. Ils ne peuvent travailler que la nuit pour échapper au feu des Anglais. Ce citoyen croit cependant que l'opération des Bœrs est futile."

Pour la première fois depuis l'ouverture des hostilités les generaux anglais semblent avoir un nouveau plan de campagne C'est au general Robert et à Lord Kitchener son chef d'Etat major que revient l'honneur de ce plan.

Taudisque le général French avait un corps composé de Cavalerie et d'artillerie à cheval, marchait à l'ouest sur Kimberley, Lord Robert s'emparait de Jacobsdal sur le flanc gauche des positions bœrs de Cronje et le forçait ainsi à retraiter. Les premières depêches paraissaient indiquer que les Anglais suivaient de près l'armée bœr retraitant.

Mais il semble aujourd'hui que le Commandant Delarey avec les troupes bœrs de Colesberg, s'est porté au nord, et menace le flanc droit de l'armée anglaise tandisque Cronje se dirigerait au nord, ou vont le rejoindre des remforts envoyés du Natal.

Ce mouvement a permis au general Buller d'attaquer à nouveau les Bœrs à Colenso et on annonce qu'il s'est emparé des positions bœrs au sub de la Tugela.

Une complication diplomatique serieuse parait devoir s'elever entre les Etats-Unis et l'Angleterre par suite des declarations de M. Macrum l'agent americain au Transvaal, de retour à New York et qui accuse cathégoriquement, le gouvernement anglais ouvert la correspondance diplomatique des gouvernement des Etats-Unis.

CORRESPONDANCE

NOTRE-DAME DE LOURDE

MONSIEUR LE REDACTEUR.

Un terrible incendie dont on ignore les causes a éclaté le 3 février dernier dans un vaste chantier et occupé par six bûcherons travaillant pour le compte de monsieur Adam Forbes négociant à Rathwell. Ces bûcherons étaient repartis au travail après diner lorsque l'un d'eux aperçut dans la direction de l'habitation une épaisse fumée.

Aussitôt, se doutant d'une catastrophe il appela ses compagnons et courut se rendre compte s'il y avait moyen de combattre le danger. Il ouvrit la porte et n'eut pas plus tôt fait deux pas dans l'interieur de l'habitation qu'une terrible détonation retentit. Quatre carabines chargées et cinq ou six paquets de cartouches faisaient explosion mettant la vie du brave bûcheron en danger.

Les autres bûcherons arrivaient au même instant mais ne pouvaient que regarder l'incendie en train de dévorer une montre en or de 35 piastres appartenant à M. Esnest Moniot, trois capots de fourrures, literies, un violon, batterie de cuisine, malles valises, comestibles et quantité d'autres ainsi qu'un fort bidon de pétrole qui a beaucoup contribué à rendre le chantier inabordable pour sauver quoique ce soit.

Ces pertes évaluées à 320 piastres et qui ne sont couvertes par aucune assurance étaient la propriété de Messieurs Pierre Fouasse, France Fouasse, Ernest Moniot, Eugène Moniot, Vital Bouzeran, Aristide Macaire.

SAINT-EUSTACHE

Vous serez sans doute heureux de connoître le résultat de la dernière réunion des membres de l'association d'agriculture de Woodland; ont été élus directeurs

MM. P. LaRivière sen., R. Perros, F. Durocher D. Beaudry, Ed. Roy, John Hebert, Jos Bouchard H Lajoie, A. O. Paquin, P Lavallée; Le President M. D. Beaudry, le 1er Vice President M. F. Durocher, lième Vice President R. Perros, Secrétaire P. Lavallée Auditeurs, Jos Chamberland U. Hamelin.

L'actif de la société, toutes rentrées faites se montera pour cette année à $851.19.

On pense que la prochaine exposition annuelle d'agriculture aura lieu à St. Eustache.

Il est également question si les fonds le permettent d'acheter un étalon de race qui sera mis à la disposition des membres de la société.

Ce serait une excellente initiative.

SAINT-ADOLPHE

N'oubliez pas de rappeler a vos lecteurs que le concert annoncé aura lieu le mardi 27 février et que l'on compte sur un grand nombre d'auditeurs soit de la ville, soit des paroisses environnantes.

PROGRAMME.

1 Ouverture. Over the Waves, (valse).. W. H. Mackie
2 Duo.....Saint Janvier....Tagliafico
3 Monologue. Cà m'a coupé la chique..X
4 Piano....Love's Thoughts, (valse).... Arthur Royer
5 Chanson Comique...Pst. Pst. Pst.... Kugler
6 Morceau a quatre mains...The Gipsy Girl....B. Wolff
7 Tribunal Comique.....C'était de la moutarde....F. Coppé
8 Duo de cornet et piano..Waley and Royce:.....Ed. Jean
9 Duetting..Blanc et Noir...Tagliafico
10 Chanson comique..La Tournure de Lisette....X
11 Piano......Spinnlied.....H. Litolff
12 Trio comique..La Chanson du Charbonnier....L. Puget
13 Duo de cornet et piano .Washington Avenue....Geo. Southwell
14 Chanson comique....Gourdillon a l'Exposition....J. Closset
15 Romance.....Moine et Bandit....Ch. Gagnon
16 Duo de cornet et piano..Welcome Polka...Ed. Jean

LE DESESPOIR DE JOCRISSE

Pièce comique en un acte (en deux parties)

Personnages:

Soldats invalides formant l'escorte de Griffard.

THE LAND OF THE MAPLE

Chœur patriotique

God Save the Queen.

ROYAL.

Grande réjouissance chez M. Lucien Vauriot jeudi dernier, à l'occasion de son anniversaire de mariage. Melle Philomène Vauriot lui présenta un magnifique bouquet, et lui lut une adresse des mieux tournées. M. L. Vauriot répondit en quelques mots bien sentis et fort appropriés à la circonstance.

Un somptueux diner fut servis, et au sortir du festin, les invités se livrèrent à toutes sortes de jeux les plus variés. Bref une charmante fête dont on gardera le souvenir

MM. Vauriot, français d'origine comptent parmi les plus vieux colons de St. Norbert, où ils sont universellement estimés et respectés. Par leur travail ils ont su se faire une position enviable, et leur exemple peut être donné aux colons français, comme preuve des résultats, auquels conduisent le travail et l'énergie

Outre les voisins immédiats, on remarquait parmi les invités MM. Geraldin, Blythfield, Melle Géraldin de La Salle; M. Pirson de St. Norbert; MM. Phaneuf et Berthiaume de St. Boniface.

M Parisien a pris dernièrement un superbe renard gris; dont la peau lui a été payée parait-il, $125.

Les fermiers sont fort occupés à charrier le foin qu'ils avaient au large.

Verbosite.

Sir Charles Tupper a parlé durant trois heures à la Chambre des Communes, lundi.

l'hon. George E. Foster a aussi parlé trois heures durant à Ottawa, mardi.

Les très honorable Joseph Chamberlain n'a parlé que durant 40 minutes devant le parlement impérial, lundi. Mais, naturellement M. Chamberlain n'avait qu'à se défendre lui et ses collègues de la grave accusation d'avoir fait verser le sang humain inutilement, et il n'avait de plus qu'à traiter de la crise que traverse en ce moment l'empire

Sir Charles Tupper et M. Foster avaient à traiter—eh bien, de quoi ont-ils parlé toujours? De rien qui leur parut suffisamment important pour proposer un amendment à l'adresse.—"Evening Journal," d'Ottawa.

Ligne Franco-Canadienne.

La ligne franco-canadienne de navigation à vapeur, fondée dans le but de donner un service océanique direct entre la France et le Canada, s'est mise à l'œuvre sérieusement. Un cablegramme reçu ce matin annonce que son premier steamer le "Roger" quittera Bordeaux, après une escale au Havre, pour Tournay-Charente, Québec et Montréal, le 10 avril prochain.

Le service de cette nouvelle ligne sera mensuel.

M. Poindron est l'agent de la Cie Franco-Canadienne à Montréal. Ses bureaux sont au No. 36 rue St. François Xavier.

L'Echo de Manitoba

Jeudi, 22 Fevrier 1900.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. D'HELLENCOURT, Rédacteur,

Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

La nomitation du nouvel Inspecteur des Ecoles.

Le "Manitoba" nous annonce la nomination de M. Roger Goulet jr., comme Inspecteur des écoles en remplacement de M. Rochon.

Si nous ne considérions que la personne de M. Roger Goulet, nous saluerions avec plaisir cette nomination, qui favorise un charmant garçon, dont l'intelligence et sa conduite font honneur à une race pour qui nous avons les plus grandes sympathies. M. Roger Goulet est un enfant du pays, c'est un métis, et le désir de voir rendre justice à cette branche de la grande famille canadienne, (trop souvent méconnue) nous ferait applaudir tout particulièrement à cette nomination.

Mais, dans une question de ce genre, nos sympathies personnelles doivent compter pour peu dans la balance, lorsqu'elles se trouvent en contradiction avec l'intérêt général de toute une population.

Dans le cas présent, quelques soient nos très réelles sympathies pour la personnalité de M. Roger Goulet, l'intérêt de l'éducation en notre province nous fait un devoir de protester contre sa nomination comme inspecteur des écoles.

Cette nomination est en contradiction flagrante avec la loi; nous pourrions dire avec ce qu'il y a de vraiment bon dans la loi; les garanties pour l'efficacité de l'éducation.

En effet, les qualifications requises par les règlements de l'Advisory Board, pour pouvoir remplir la fonction d'inspecteur des Ecoles, sont les suivantes:

1o. Un brevet d'enseignement de 1ère classe.

2o. Un brevet professionnel de première classe (obtenu à la suite d'un cours d'école Normale.)

3o. Au moins trois ans d'exercice comme instituteur.

Tout homme de bon sens, tant soit peu au courant des choses de l'enseignement reconnaitra que ces conditions sont fort sages, et indispensables pour pouvoir remplir efficacement les devoirs qui incombent à un Inspecteur d'Ecoles.

Or le nouvel inspecteur ne remplit aucunement les deuxièmes et troisièmes conditions exigées par la loi.

Son diplôme de B. A., peut-être considéré comme équivalent, au point de vue de l'instruction générale au brevet de première classe non professionnel, exigé comme condition première; mais il n'a jamais suivi aucun cours d'école Normale, par suite ne possède aucun diplome professionel d'aucune classe, et enfin de compte il n'a jamais été instituteur.

Un jeune homme qui vient d'être reçu B. A., ne prétendra jamais être nommé avocat, médecin ou ingénieur sans avoir auparavant suivi les cours des écoles spéciales où s'enseignent les élements de ces professions; son diplôme de B. A., est simplement le premier dégré, la clef nécessaire et indispensable pour pouvoir poursuivre ses études subséquentes.

Par quelle grâce spéciale, ira-t-on prétendre, que pour faire un inspecteur d'écoles, c'est-à-dire pour surveiller, diriger, l'éducation de nos enfants, point n'est besoin d'avoir au préalable étudié l'art si difficile de l'enseignement et qu'un brevet d'instruction générale, suffit pour donner la science infuse.

Ce sont là de facheux errement et nous devons protester de toutes nos force contre leur adoption.

Un père de famille qui veut faire plaider un procès de 20 piastres, se refusera à confier sa cause à un homme qui ne sera pas avocat; et quand il s'agit de l'education de ses enfants, de cette éducation d'où dépend en grande partie leur avenir, il permettra qu'on en confie la direction à un inspecteur sans aucune connaissance de l'enseignement.

Le ridicule éclate aux yeux des moins clairvoyants. Un fermier ira-t-il confier ses chevaux à un homme qui n'a jamais tenu une guide, fut il B. A., et on confie la cause de l'éducation de toute une population aux mains d'un homme qui n'a jamais été instituteur, qui n'a jamais suivi un cours d'école Normale.

Quelle sera la position d'un tel homme, obligé de par ses fonctions d'enseigner l'année prochaine à ses élèves de l'Ecole Normale, les élements de la pédagogie!

Qui sera le plus à plaindre, du professeur ou des élèves?

M. Roger Goulet, doit moins que de la reconnaissance, à ceux qui l'ont mis dans la situation, pénible où il se trouve aujourd'hui; avec l'intelligence très réelle que nous lui connaissons, il doit être le premier à souffrir de la fausseté de sa position.

Mais il y a une autre considération, qui mérite d'être mise en lumière

Comment se fait-il qu'ayant à choisir un Inspecteur des Ecoles, on ait volontairement ignoré le corps enseignant, à qui revenait de droit cette nomination.

Nous l'avons déja dit l'année dernière à pareille époque, lorsque les instituteurs ou institutrices de langue française, se formèrent en association; l'avenir qu'offre la carrière de l'enseignement dans notre province, n'est guère encourageant, pour des hommes de réelle valeur; l'absence d'écoles supérieures laiques restreint leur avenir à celui d'instituteur de campagne dont on connait le salaire si modique.

Seule, la position d'inspecteur des Ecoles pouvait offrir à l'espoir des plus méritants une compensation réelle, et entretenir une émulation des plus profitables pour le corps enseignant tout entier.

Mais à la première occasion qui se présente, on ignore de parti pris, ceux qui seuls avaient des droits réels; et de cette place, qui eut du servir de récompense au mérite professionel, les politiciens s'en emparent pour servir leurs intérêts.

En agissant ainsi, on sacrifie volontairement un des moyens les plus puissants, pour avancer la cause de l'éducation parmi la minorité.

C'est plus que regrettable, c'est coupable.

Est-ce un Espoir?

M. Hugh John Macdonald amentait l'année dernière nos compatriotes anglais, par ses accusations contre M. Greenway, qui, disait il, "violait la loi des Ecoles en faveur de la minorité" et il promettait s'il arrivait au pouvoir de faire exécuter strictement la loi.

Le voici aujourd'hui au pouvoir, et son premier acte à l'égard des écoles, est de violer ouvertement la loi en nommant un inspecteur des écoles qui n'a pas les qualifications requises.

Il est vrai que s'il viole la loi, ce n'est pas cette fois en faveur de la minorité comme M. Greenway, mais bien au détriment de la minorité puisqu'il lui donne un inspecteur incompétent!

Nous sommes prêts à pardonner à M. H. John Macdonald, si une fois sorti de la légalité, il veut bien continuer son vagabondage, pour rendre justice à la minorité.

Il n'y a que le premier pas qui coûte, dit le proverbe le premier pas est fait, M le premier ministre.

Un pauvre sire

Monsieur Jos. Bernier a beau vouloir payer d'audace, et traiter de menteurs ceux qui sont se contentés de raconter ses odieuses ménées, son zèle a se disculper, et à nier tout, du commencement à la fin, le trahissent maladroitement.

A vouloir trop prouver, on ne prouve rien.

Les dénégations impudentes de M. Bernier écrites dans le charabia prétentieux et ridicule dont il est coutumier ne nous impressionnent nullement.

Nous maintenons l'entière exactitude de ce que nous lui avons reproché dans l'article "Encore un de démasqué"

Non seulement nous n'avons rien inventé, mais encore nous avons pris soin de vérifier avant d'écrire, l'exactitude des propros qui nous avaient été rapportés.

Que ce soit M. Jos. Bernier avocat, ou M. Jos. Bernier directeur du "Manitoba," ou M. Jos. Bernier ex-candidat conservateur, ou simplement, M. Jos. Bernier gamin présomptueux, qui ait tenu les susdits propos, ce n'en est pas moins la bouche de M. Jos Bernier qui les a prononcés.

Et ces propos sont bien tels que cités par nous, quand à leur significations exacte.

Nous avons les preuves de ce que nous avançons.

Toutes les hâbleries, toutes les dénegations du dit Jos. Bernier toutes ses tentatives de rejetter sur les autres ses propres bêtises, non plus que ses "distinguo" anonymes auxquels il a recours pour colorer son odieux mensonge, ne changeront rien, à la verité: elle est bien celle que nous avons dite.

Quand aux insultes grossières, qui coulent naturellement de sa plume, comme la boue dans le ruisseau, elles accusent simplement sa rage et son dépit; le proverbe est bien vrai, qui dit: "Il se fâche donc il a tort."

Nous dédaignons souverainement ses honteuses intempérances de langage; elles n'éclabousent que lui.

Nous nous en voudrions, de nous occuper plus longtemps de ces vitupérations malpropres; ce serait donner à ce gamin mal embouché, une importance qu'il ne mérite en aucune façon.

Il est certain que si dès le début tout le monde avait observé cette sage conduite à l'égard de ce jeuvenceau, tout le monde s'en serait bien trouvé.

Le plus grand tort que l'on a eu a été de prendre au sérieux un gamin pédant, vaniteux qui ne doute de rien et se croit le premier moutardier du Pape.

L'indulgence dont on a fait preuve à son égard a achévé de lui tourner la tête, et aujourd'hui ce n'est plus qu'un jeune polisson, dont l'impudeur frise l'inconscience.

Il l'a prouvé la semaine dernière.

Protestation

Un journal anglais de Shoal Lake, a entrepris une nouvelle campagne contre les galiciens et fort injustement a mêle a ses dires, le nom du R. P. qui proteste de l'usage fait de son nom.

Voici cette lettre:

Je suis très peiné de lire dans le "Star" de "Shoal Lake" du 15 courant un article que reproduit le "Telegram" de ce matin, dans lequel Editeur de ce Journal lance sur le peuple galicien, établis dans son voisinage differentes assertions dont je ne m'occuperai pas de critiquer la véracité, mais contre lesquelles je proteste en autant, que mes propres paroles sont concernées.

Je me souviens bien de l'entrevue que j'ai eu, non pas avec un representant du "Star" mais bien avec l'Editeur lui-même, à l'Hôtel Lake View House, mais je ne me souviens pas de m'être servi des expressions, telles que. "Les plus pauvres des cerfs galiciens" peu "d'éducation, grossières morales" "sans ambitions etc.," pendant que j'étais en mission chez les Galiciens du nord de Shoal Lake depuis le 12 au 15 courant, la foule qui assistait tous les jours aux offices était très grande, j'avais des conversations avec eux dans l'après midi et cela en différents endroits de la Colonie, mais je n'ai jamais entendu dire un mot des affreuses tragédies dont parle le "Star," et tout les gens de cette classe d'ordinaire si loyale et si paisible auraient été les acteurs.

La grande majorité j'ose l'assurée du peuple Galicien de Shoal Lake a quelqu'exception est satisfaite de leur localité et ne voudrait pas retourner en Galicie.

Malgré que je suis convaincu que vous n'ayiez pas cru à ces rapports dont le journal de Shoal Lake se fait l'écho. Je regrette cependant qu'on se soit servi de mon nom pour donner plus de poids à ces histoires, je proteste contre les paroles que m'a attribuées l'Editeur du journal de Shoal Lake "le Star".

Veuillez cher Monsieur accepter l'expression des regrets que me font éprouvés un tel malentendu.

Votre serviteur,

J. W. KULAWY, O. M. I.

Tribune libre

Monsieur le Redacteur,

Quand on songe à tous les sacrifices, à toutes les luttes qu'il nous a fallu faire pour arriver à obtenir les écoles dont nous jouissons aujourd'hui, on se sent pris d'indigation contre les traitres, que le changement de ministère nous fait découvrir dans les rangs de la minorité.

Qu'il soit bien entendu que je n'entends nullement faire de la politique, je vous demande l'hospitalité comme instituteur et ne desire parler qu'en cette seule qualité.

J'ai été, je vous l'avouerais, un lecteur assidu du "Manitoba" et je connais tous ses écrits touchant nos écoles, depuis que M. Rochon les a ouvertes; j'ai cru d'abord à la sincérité de ceux qui écrivaient dans ce journal et lorsque dans son numéro du 31 janvier dernier, je l'ai vu affirmer qu'il y avait beaucoup de personnes capables de remplacer M. Rochon avantageusement au point de vue de l'éducation, j'avais grande hâte de connaître le nom de l'heureux titulaire, choisi parmi cette pléiade d'hommes qualifiés, "le phœnix des hôtes de ces bois."

Le gouvernement Macdonald a donné le jour à un nouvel inspecteur des écoles, et c'est Mtre Bernier qui a été choisi comme compère.

En annonçant la naissance du nouveau né, Mtre Bernier a trouvé le moyen de flagorner du même coup le père et le fils; en ce faisant il a perdu suivant moi une fameuse occasion de se taire.

Vouloir se poser en censeur et juger une chose que l'on ne connait point, c'est folie. Aussi a-t-on rarement vu autant d'ignorance et d'absurdité entassées dans si peu de lignes écrites par un homme sensé être "compos mentis.". Que vos lecteurs en jugent plutôt par eux-mêmes; je cite textuellement:

"C'est une excellente nomination son tout rapport. Le nouvel inspecteur d'écoles est âgé de 33 ans; c'est un enfant du pays. Il a fait son cours classique au collège de St. Boniface et a été gradué avec grande distinction à l'Universite de Manitoba".

Pour mieux en savourer tout le parfum analysons ce bouquet présenté au public par M. Bernier; voyons une à une les raisons pour lesquelles le cher compère trouve la nomination "excellente sous tous les rapports.

La première raison donnée pour démontrer l'excellence de la nomination est que; c'est un enfant du pays.

Il faudrait être bien ignorant de nos lois et ennemi de la raison pour ne pas savoir et comprendre que pour qu'un homme puisse diriger nos écoles, former les maitres et maitresses à l'art d'enseigner il faut tout d'abord que ce soit un enfant du pays.

Assurément ceux qui avaient le droit de dire un mot sur cette nomination se sont trouvés désarmés en face de cette raison. Réjouissons nous tous, catholiques du Manitoba, le gouvernement vient de nous donner un homme qui possède in-toto la première des qualification pour être inspecteur: c'est un enfant du pays.

La deuxième raison, est qu'il a fait ses étude au collège de St. Boniface. Cette raison ne repose pas sur la loi, elle a pour base le gros bon sens commun; il faudrait être bien borné pour ne pas comprendre toute la valeur de cette seconde raison!

Le gouvernement dans sa sollicitude pour nos écoles, ne se serait jamais permis de nommer un homme qui eut fait son cours à Québec ou à Ontario; il a trop le désir de satisfaire la minorité française pour ne pas choisir exclusivement un elève du collège de St. Boniface!

Bien sûr la loi a du prévoir le cas, et ceux qui en douteraient n'auront qu'à consulter M. Jos Bernier avocat.

La troisième raison c'est que M. Goulet a été gradué avec distinction à l'Université du Manitoba. Je félicite sincèrement M. Goulet; mais s'il a été un parfait écolier, il ne s'en suit nullement qu'il doive être forcément un bon maître.

J'aime à croire que M. J. Bernier sait mieux juger de la bonté d'un procès, que des qualifications que doit remplir un inspecteur; sinon je plains les pauvres canayens qui se fieront à son jugement.

Des trois raison données par le "Manitoba", les deux premières sont pures affaires de sentiment qui n'ont rien à voir avec les qualifications d'un inspec-

(Suite à la 5ième page)

Une Singuliere Histoire.

Une Femme Soldat.

Il est mort, à l'hospice des ménages d'Issy, à l'âge de soixante-dix neuf ans, une femme nommée Virginie Desquière, originaire de Délimont (département du Nord), qui, chose assurément fort rare, avait été décorée pour services militaires.

L'histoire de cette femme présente une particularité des plus étranges et dont il n'y a peut-être pas d'exemple.

C'était pendant la guerre de Crimée. Un jour, le colonel du 27e de ligne fut atteint d'un coup de feu dans une rencontre des plus meurtrières. On le crut mort et on ne s'occupa que de le venger.

L'affaire terminée, un sergent des voltigeurs, petit, mince, à la mine éveillée, dit à deux de ses camarades:

"C'est pas tout ça, faut aller chercher le corps du colonel et montrer à ces cadets là que nous n'avons pas peur."

Les trois braves partirent, mais deux tombèrent en route, sous les balles de l'ennemi, de telle façon que le sergent arriva seul à l'endroit où reposait le cadavre du colonel.

En vain, il essaya de le charger sur ses épaules; il lui fut impossible d'y parvenir.

A ce moment, là, il aperçut aux environs deux cosaques à cheval. Il attira leur attention par ses gestes, et ceux-ci approchèrent pensant faire un prisonnier. Mais dès qu'ils furent à une vingtaine de pas, le sergent en tua un d'un coup de feu, et blessa le second si grièvement qu'il tomba de sa monture.

Alors, il chargea le corps du colonel sur l'un des chevaux et revint au camp, glorieux et joyeux.

Cependant, par une sorte de protection miraculeuse, le colonel respirait encore. Le chirurgien de service pansa ses blessures avec soin et sa vie fut sauvée.

Mais on s'aperçut—alors seulement—que le courageux sergent avait, lui aussi, reçu une blessure. Le sang, découlant de sa poitrine, avait percé son uniforme.

Malgré sa vive résistance, on s'empressa de le dépouiller de ses vêtements.

O surprise étrange! ce soldat était une femme!!

C'était Virginie Desquières, de Délimont, qui, voyant son jeune frère appelé par la conscription, était partie à sa place, cachant son sexe sous des vêtements d'homme.

Cela parait un conte ou une légende, et pourtant c'est l'exacte vérité.

Virginie avait été incorporée au 27e régiment des voltigeurs, et avait été successivement promue aux grades de caporal, de fourrier et de sergent.

Le général de brigade, instruit de cette bizarre découverte, fit appeler Virginie, la complimenta sur sa conduite et lui fit obtenir d'abord un congé définitif et puis la croix de la Légion d'honneur.

C'est cette femme qui vient de mourir à Issy.

Le Centenaire de Hull.

Hull célèbrera cette année le centenaire de sa fondation. Les éditeurs Laferrière & Pagé publieront à cette occasion, un numéro spécial du Spectateur, intitulé Le Centenaire de Hull. Ce sera l'histoire complète de cette ville industrieuse, berceau du commerce du bois dans le district le plus productif en Canada. Ce sera une description vivace de la vie aventureuse des pionniers de la Grand Rivière, un panorama complet des splendeurs des plus pittoresques régions du pays. Ce sera surtout une étude fidèle du grand combat qui s'est engagé vers l'an 1800, au pied de la Chaudière, entre Philemon Wright et la nature inculte, combat qui a gardé de son intérêt jusqu'au jour où Hull, toujours triomphant, dut enfin céder le pas à Bytown, désormais Ottawa.

M. M. Laferrière & Pagé n'épargneront ni le temps ni l'argent, pour donner au public un volume remarquable. La partie illustrée comprendra des vues nombreuses de tout ce qui peut servir à l'histoire politique, religieuse, commerciale et sociale de Hull. La partie littéraire comprendra une foule d'articles, la plupart payés, écrits par des spécialistes.

Le Centenaire de Hull paraîtra, dans les deux langues, vers le mois de juin.

L'Avis d'un Membre du Clerge

Guerison Presque Miraculeuse de John McDonald, Cape North, N. E.

Maladie prolongée de l'épine dorsale et paralysie des jambes—Traitement sans résultat par les meilleurs spécialistes de l'Hôpital Victoria, Halifax—Les Pilules Roses du Dr. Williams' l'ont guéri.

M. John McDonald, marchand bien connu de Cape North, N. E., avait souffert pendant des années d'une maladie de l'épine dorsale, suivie d'une paralysie partielle. Après avoir essayé sans succès un grand nombre de remèdes, il eut recours aux Pilules Roses du Dr. Williams, et il jouit actuellement d'une santé parfaite. Voici comment il expose lui-même son cas:

"Il y a treize ans j'attrapai un gros rhume, suivi bientôt d'un mal de dos très souffrant. On appliqua des liniments, mais le mal n'en continua pas moins, et je pouvais à peine marcher; je n'osais pas faire un pas dans l'obscurité, tant ma démarche était vacillante. Six médecins me donnèrent leurs soins, mais sans soulagement. J'achetai une ceinture électrique de trente dollars: dépense inutile. Mon état empirait toujours, et au printemps de 1895 je ne pouvais plus me tenir sur mes jambes. Au mois de juin de la même année j'entrai à l'hôpital Victoria, à Halifax: j'y suivis un traitement de deux mois sous les meilleurs spécialistes, mais je retournai chez moi plus malade qu'avant mon entrée. Ceci me découragea complètement, et je commençai à perdre espoir d'obtenir une guérison. Rendu au premier janvier 1896, mon désespoir était complet, j'avais les jambes paralysées et je me traînais péniblement avec des béquilles. Au mois d'avril suivant, sur les instances réitérées du Rév. M. McLeod, je me décidai à essayer les Pilules Roses du Dr. Williams, malgré le peu de confiance que j'avais dans le remède. Après en avoir pris trente boîtes en tout, les jambes avaient repris leur vigueur ordinaire; je jouis d'une vie nouvelle; je m'occupe de mon commerce comme autrefois; et je n'ai plus besoin de canne ni de béquilles. Je rends grâces à Dieu de m'avoir fait trouver un remède qui m'a rendu la vie malgré mon état désespérant, car je n'avais plus aucune perspective de revenir à la santé.

Ma guérison a étonné mes voisins et comme conséquence j'ai vendu plusieurs grosses de Pilules Roses du Dr. Williams dans mon magasin. Plusieurs de mes clients sont venus m'exprimer leur satisfaction quant au résultat obtenu."

Les Pilules Roses du Dr. Williams agissent directement sur le sang et les nerfs. Elles ne purgent pas et, par conséquent, elles n'affaiblissent pas comme les autres remèdes. Elles donnent de la force depuis la première pilule jusqu'à la dernière dont on fait usage. Il y a un grand nombre de marchands qui offrent en vente des pilules de couleur rose qui sont des contrefacons leur rapporte de plus gros profits, mais vous devriez toujours refuser des contrefacons qui sont toujours dangereuses on tout à fait sans valeur.

Manitoba S. Eastern Ry.

HORAIRE—A partir du 16 Janvier 1900.

Mardi Vendredi.	Lundi Mer Jeudi Sam	STATION.	Tous les Jours.	Mardi. Mercredi.
	8 30	St. Boniface J.	17 15	25
	9 00	Lorette	16 25	22 23
	9 20	Dufresne	16 00	22 00
	10 00	St. Anne	15 50	21 40
	10 20	Steinback	15 25	21 20
	10 40	LaBrpq'ierie	14 55	20 55
	11 45	Marchand	14 00	20 20
11 50		Sandilands		19 30
12 20		Woodbridge		19 00
13 10		Summit		18 15
13 50		Vassar		17 35
14 40		Spraguc		16 45
15		Track End		16 30

Depart tous les jour. Winnipeg. Arrivé.
8,00 17 40 23 30

Avis de Dem nde de Divorce.

Avis est par les présentes donné que Catherine Cécilia Lyons, du village de Treherne, dans la province de Manitoba, femme mariée, fera application au Parlement du Canada, à la session prochaine, pour obtenir un bill de divorce d'avec son son mari, John P. Lyons, de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bartender, pour adultère et désertion.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 12e jour d'Août A. D. 1899.

THOMAS L. METCALF,

Sollicitour pour la Demanderesse

H. B. McGIVERIN,

Agent à Ottawa pour le Solliciteur de la Demanderesse.

AVIS

Avis est donné par les présentes que la Compagnie "Canadian Mutual Loan & Investment" fera application au Parlement du Canada à sa prochaine session pour une Loi imcorporant les actionaires de la Compagnie, en une Compagnie nouvelle de Prêt au Canada avec pouvoir d'acquérir l'actif et d'assumer le passif de la présente Compagnie et d'agir en qualité de Compagnie de Prêt au Canada, avec tels pouvoirs en conséquence, ainsi qu'il peut-être expédient.

MACDONELL, MCMASTER & GREARY.
51 Yonge Street.
Toronto.
Avoué pour le réquerant.

Daté à Toronto ce 6ième jour de Janvier 1900.

50-9i.

Nouvelle Invention.

Difficultés insurmontables.—Un réel danger.—Un conseil autorisé et sage. Le bureau international de l'"Union pour la protection de la propriété industrielle" reçoit fréquemment des lettres émanant d'inventeurs qui lui demandent de leur indiquer pour toute une série de pays, parfois même pour tous les pays, les formalités et conpitions nécessaires pour opérer le dépôt demande de brevet.

Il est évidement impossible de répondre d'une manière satisfa sante à de telles demandes.

De plus, l'inventeur devrait posséder toutes les connaissances techniques nécessaires pour décrire correctement son invention et pour établir les dessins à l'appui et il devrait savoir suffisamment les diverses langues pour rédiger les documents prescrits.

Encore dans un grand nombre de pays les personnes résidant au dehors sont tenues de demander leurs brevets par l'entremise d'un mandataire demeilié dans le pays.

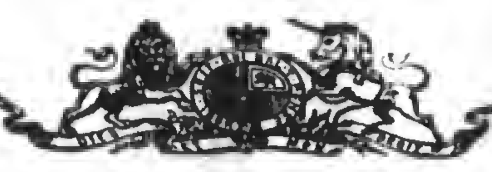
On ne saurait trop rappeler aux inventours qu'ils s'exposent à de réels dangers on rédigeant eux-mêmes leurs demandes.

Le Bureau des brevets des Etats Unis dit dans l'art 17 de son réglement: "On conseille au déposant, a moins que les brevets ne lui soient absolument familieres, de recourir aux services d'un agent capable car la valeur des brevets dépend dans une grande mesure de l'habilité apportée à la rédaction de la description de l'invention et a celle des revendications qui la résument."

A Montréal, la maison Marion and Marion fait une spécialité de l'obtention des brevets et envoie gratis le Guide des inventeurs a ceux qui le demandent.

ESSAYEZ

Vous toussez..... Essayez le BAUME RHUMAL et vous verrez.



DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour les appareils de chauffage, du Palais de Justice à Medicine Hat, Assa., Ouest" seront reçues à ce bureau jusqu'au mercredi 28 courant, pour la fourniture et la mise en plece d'un appareil de chauffage, pour le Palais de justice a Medecine Hat Assa., Ouest, suivant les plans et conditions dont on peut prendre connaissance au Departement des Travaux publiques à Ottawa, au bureau du Commis des Travaux au Palais de Justice, Medicine Hat, Assa., Onest, et au bureau de D. Smith, Commis des Travaux, Winnipeg.

Les soumissions ne seront prise en consideration que si elles sont faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cheque accepté par une banque incorporée, pour une somme égale à dix pour cent de son montant et fait à l'ordre de l'Honorable Ministre des travaux Publiques. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée, refusé de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas adoptée le cheque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par Ordre,
JOS R. ROY.
Secrétaire Suppléant.

Ministère des Travaux Publiques
OTTAWA, 2 Fevrier 1900.

Terres a vendre

De 160 âcres à Ste. Anne des Chênes Manitoba 80 âcres prêt a ensemencer et la balance en foin. Pour plus amples information s'adresser à P. CURTAZ, Ste. Anue des Chênes.

L'IVROGNERIE GUERIE

A L'INSTITUT GOLD CURE D'EVANS

58 rue Adélaide, Winnipeg.

Recommandé par les Rev. Peres Drummond, Guillet, le maire Andrews et autres.—On parle Français.

43-3m.

Achete par Vente de Bailli

A $38\frac{1}{2}$ cts dans la piastre.

$5,287 valant de marchandises sèches, Habillements pour hommes, Chaussures, Fourrures, etc., etc.

Le tout doit se vendre dans les 30 jours.

Au No. 342 Rue Main, 2ième porte au Sud de la Banque de Montréal.

Grand marché sera le Motto de cette Vente.

T. Finkelstein.

Occasion Superbe

MR. McCREA de St. Malo offre en vente

UN HOTEL

Avec mobilier, etc maison de premier ordre.

UNE FERME

De 160 acres, dont 80 prets à être ensemencés, avec les instruments aratoires, et 3 bons chevaux de travail.

S'adresser à

M. L. McCREA,
St. Malo, Manitoba.

Revue Commerciale

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c. pour le No. 1 dur

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95; Strong Baker, $1.60; XXXX. 1.10c.

Issues de Meuneries.—Son, $12; gru, $15 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $18, à $20; d'orge et avoine, $15 à 17; blé mêlé, $12 à $15.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 27 c., et de 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Orge — 30c. à 35 c. pour qualité ordinaire, et 70 c. pour orge de brasseur.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 1.00

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, de 25 c. à 30c.; de laiterie, par livre, 18c. à 20 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 20c.

Fromage.—11 c à 12 c.

Oeufs.—15 c. à 18 c. la douzaine.

Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité; dindes, 14c.; oies, 10c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 35c.; séleri, 40 c. à 50c la douzaine; choux, 3c. la lb; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.

Seneca Root,—En grande demande; 50 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à $8\frac{1}{2}$ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $5 à $6; en charges, de $4 à $5.

Viandes de Boucherie.—Mouton, 12c. agneau, $4.50 à 5.50 pièce; veau, 8c à 10c; beuf, $6\frac{1}{2}$c à $7\frac{1}{2}$c; porc, $7\frac{1}{2}$ à 8c.

Winnipeg..

Fournissant la Noblesse de la Grande-Bretagne de Savon...

M. H. A. WISE du "Winnipeg Drug Hall" a reçu une commande considerable de SAVON DE TOILETTE D'HOWARD POUR L'EAU DURE

La Commande proviem directement de l'un des nobles anglais.

Telephonez au No. 268 et nous vous enverrons immediatement une boîte pour 25.

WINNIPEG DRUG HALL

NOUS AVONS

Du delicieux TABAC CANADIEN en feuilles

AU PRIX DE 25c LA LIVRE

Nous apportons un soin particulier aux commandes envoyées par la poste.

Magasin "Club Cigar"

En face l'hôtel Brunswick.
Boite postale 816.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION:

367 Rue Principale

WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRESIDENT.
M. S. A. D. BERTRAND, 1E VICE-PRESIDENT.
M. ED. GUILBAULT, 2E VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES DU

BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.
M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

M. A. F. MARTIN,
M. JOSEPH RIEL,
M. L. J. COLLIN,
M. E. GUILBAULT, } MEMBRES

Le président de chaque association locale est membre du bureau d'administration.

Les assemblées du bureau d'administration ont lieu les 1e et 3e mardi de chaque mois.

J. KERR & Co.

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES ET EMBAUMEURS

Henderson Block,
140 Princess St., Market Square
WINNIPEG.

CARTES PROFESSIONNELLES.

EDOUARD JOBIN, Marchand de Bois, d'Instruments d'Agriculture. — Agent pour la vente de terrains aux environs de St.-Claude, à proximité des Stations.—Paiements faciles, bas prix.
SAINT-CLAUDE, Man.

J. T. HUGGARD, AVOCAT, Solliciteur, Notaire, 435. rue Main, Winnipeg. Téléphone 335.

C. HENRI ROYAL, AVOCAT. &c., 367 rue Principale, Winnipeg.—Au-dessus du magasin Richard.

A. J. H. DUBUC, AVOCAT, Solliciteur, Notaire.—Chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg. Téléphone 334.

M. C. CLARKE, L. D. S., — DENTISTE, 532, rue Main, Winnipeg, au-dessus du magasin de M. Geo. Craig.

L. VERHŒVEN, GÉRANT de la "Sun Savings and Loan Co.," d'Ontario.—Argent à prêter sur propriétés foncières. Block McIntyre, rue Main.

JOSEPH LECOMTE, NOTAIRE.—Argent à Prêter. Terres à vendre dans toutes les paroisses du Manitoba. — 366 rue Main.

GRAY & SMITH, ARTISTES PHOTOGRAPHES

Ouvrage non égalé dans toute la ville.
Prix corrects.
Avez-vous vu notre dernière nouveauté !
Photo-Médaillons, et Photo-Bijouterie.
Atelier, $574\frac{1}{2}$, rue Main, Winnipeg.
Au-dessus du "Cheapside."

POUR LES NOCES,

LE CÉREMONIES,

LES PROMENADES,

Demandez

La Nouvelle Voiture

A ROUES CAOUTCHOUTEES

de DENIS DAOUST.

—o—

M. D'aoust vient d'acheter les Etables „ Manitoba Livery," au no 262 rue Garry.

Ouvertes jour et nuit. Location de voitures. Téléphone 141.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité depuis le 5 Decmebre 1899.

Allant au nord.				Allant au sud.		
Mardi.	Mercredi. Vendredi.	Lundi Mer Vendredi.	Stations.	Mardi Jeu Samedi.	Mercredi. Vendredi.	Samedi.
		17 45	Gladstone	12 45		
		17 20	Ogilvie	13 10		
		16 50	Plumas	13 40		
		16 05	Glenella	14 20		
		15 40	Glencairn	15 00		
		15 00	McCreary	15 40		
		14 30	Laurier	16 15		
		13 55	Makinak	16 45		
		13 20	Ochre Riv.	17 20		
12 00	12 10	12 40	Dauphin	18 00	6 45	18 30
11 25	11 35		Valley Riv		7 20	19 05
11 00	11 10		Sifton		7 45	19 30
10 50	11 00		Sifton jct.		7 55	19 40
	10 35		Fork Riv.		8 20	
	10 10		Gruber		8 50	
	10 00		Winnipego		9 00	
10 15			Ethelbert			20 20
9 40			Garland			20 55
9 00			Pine River			21 35
8 30			Sclater			22 05
8 00			Cowan			22 40
6 55			Minitonas			23 50
6 15			Swan Riv.			24 30

D. B. Hanna,

Superintendant

WINNIPEG.

P. W. REIMER

326 et 328 Elgin Avenue Winnipeg

Oeufs et Beurre frais toujours en mains Volailles, bœufs, et lard a vendre.

Le plus haut prix du marché sera payé pour les produits de la ferme.

CANADIAN

Pacific Railway co.

Billets d'excursions pour les stations d'hiver.

Côtes du Pacifique

La Californie

Le Japon et les Iles Hawai.

les Bermubes, les Antilles.

Les trains les plus rapides les meilleurs a l'Est et a l'Ouest.

Le seul service direct au Kootenay.

Wagons Touristes pour

Montreal, Toronto, Vancouver ET San Francisco.

C. E. MCPHERSON,
Gérant du Trafic.
WINNIPEG. MAN.

CE QUE VOUS VOULEZ.

.....C'EST LA QUALITE

donc, si votre montre a besoin de réparations, il est de votre intérêt de nous l'envoyer ou l'apporter.

Souvenez-vous que nous n'employons que des ouvriers de premier ordre, et qu'ils sont toujours sous notre contrôle.

Andrew Co

Horloger et bijoutier,
rue Main, McIntyre Block

Cutters et Sleighs

Pour les enfants, sont maintenant à l'ordre du jours. Notre stock de ces marchandises arrive au moment le plus opportun. Venez en munir votre bébé avant qu'ils soient tous partis. Sleighs de $1.75 et au dessus. Cutters de $4.50, à $15.

Courrier pour Sleighs faisant à n'importe quel Sleigh. Telephone No. 445.

Scott Furniture Company

276 RUE MAIN.

Les plus grands commerçants de l'ouest Canadien

45-3m.

VENEZ VOIR LE

Piano Nordheimer.

ALBERT EVANS.

Pianos accordés. 300 RUE MAIN

4-11-98

(Suite de la 2ième page)

teur.

La troisième qualifie M. Goulet, pour être inspecteur, tout comme elle le qualifierait pour être avocat, sans avoir étudié le droit.

Je voudrais bien savoir comment les avocat de la Province aimeraient à avoir un gradué B. A. qui n'a pas étudié le droit, à la tête du barreau de la Province.

Ce serait ridicule, me direz vous ; d'accord, et je vous concède que vous auriez raison d'être mécontents messieurs les avocats.

Mais alors, pourquoi prétendez-vous, traiter notre corps enseignant d'une manière que vous n'admettez pas pour vous?

N'est-ce point faire insulte à la raison, et mépriser notre profession que de dire que la nomination d'un homme sans expérience dans l'enseignement, et qui n'a pas même ce que je possède, un certificat de troisième classe professionnel, est une nomination excellente!

Croyez-moi, Mtre Bernier, moins vous fourrerez votre nez dans nos affaires, le mieux ce sera pour nous, et pour l'efficacité de l'éducation de notre Province

Il me semble que depuis trop longtemps, tout le monde a eu voix aux chapitre excepté les instituteurs.

Aujourd'hui nous sommes constitués en Association, je suis le premier à ouvrir le feu, j'espère que nombre d'autres, instituteurs comme institutrices me suivront sur cette voie et démontreront aux gens de la trempe de M. Bernier que notre profession mérite pour le moins autant d'égards que la sienne; le rôle de l'instituteur vaut bien celui de l'avocat; le dernier vit des passions et des vices des hommes, le premier emploie son intelligence, son travail à former des hommes exempts de passions, des citoyens pour l'Eglise et pour l'Etat.

Mtre Bernier veut nous faire revenir 15 ans en arrière, nous comptons sur ceux qui ont réellement à cœur la cause de l'éducation pour nous aider.

Relevons le niveau du corps enseignant au lieu de la rebaisser. Faisons connaitre à notre population toute la grandeur et l'importance de notre profession.

M. le Rédacteur, votre article: "qu'il soit qualifié" me fait croire que nous avons en vous un ami éclairé et judicieux, et j'ose compter qu'à ce titre vous croirez utile de publier cette protestation d'un,

INSTITUTEUR.

Population de Londres.

Les derniers recensements fixent à 6 millions et demi la population de Londres, avec un accroissement annuel de 80,000 âmes. On y compte une naissance tous les trois minutes et une mort toutes les cinq minutes

Londres compte plus de juifs que la Palestine, plus d'Ecossais qu'Edimbourg, plus de Gallois que Cardiff, plus d'Irlandais que Belfast, plus de catholiques qu'il ne s'en trouve dans Rome.

La longueur totale de ses rues est de 13,000 kilomètres environ.

31 pour cent de la population sont considérés comme dénués de moyens d'existence. Les registres de la police contiennent les noms de 222,000 criminels "habituels."

Londres consomme par an 400,000 bœufs, 1,500,000 moutons, 8 millions de volaille, 400 millions de livres de poisson, 500 millions d'huîtres, 500 millions de litres de bière, etc.

PERDUE le 13 courant, un portefeuille contenant la somme de $165,00 de Winnipeg à St. Vital. Une récompense de $20,00 sera donné à toute personne qui le remettra à,

M. LOUIS ZASTE, St. Norbert.

Prière à ceux qui ne sont pas abonnés de découper le coupon et de nous le renvoyer après en avoir rempli les blancs:

A l'Editeur du journal L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR,

Sous ce pli vous trouverez la somme de.......................... pour........................... mois d'abonnement à votre journal L'ÉCHO DE MANITOBA que vous voudrez bien m'envoyer à l'adresse suivante :

Nom..

Paroisse..

Province ....

NOUVELLES LOCALES.

M. T. Rochon est parti Dimanche dernier pour Ottawa.

On annonce un autre mariage la semaine prochaine à St. Boniface.

M. et Madame Louis Payment sont arrivés samedi dernier de la Province de Québec.

M. T. Pelletier est retenu à sa Chambre depuis la semaine dernière pour cause de maladie.

MM. N. Comeault et D. Parent de St. Jean Baptiste étaient à Winnipeg la semaine dernière.

Sa Grandeur Mgr Langevin est parti lundi dernier pour Prince Albert

M. L. J. A. Levêque agent des Sauvages au Portage du Rat est à St. Boniface depuis quelques jours.

M. et Madame Fillion de St. Norbert sont de retour de leur voyage de la Province de Québec.

M. L. J. Collin est à l'Hopital de St. Boniface depuis quelques jours d'une maladie de cœur et il est en voie de guérison.

Melle Annie Kittson est partie dimanche dernier pour quelques semaines de promenade chez Madame G. Russel à Prince Albert.

A louer une belle résidence sur la rue Notre-Dame, beau jardin, hangar, écuries, puit, etc. S'adresser à M. Gauvin bureau du journal.

La Cour C. M. B. A. de St. Boniface a siégé lundi dernier dans sa nouvelle salle audessus du Magasin de M. J. B. Leclerc, c'est une magnifique salle sous tous les rapports.

M. Norman Gingras de LeRoy N D. en promenade chez Mme Alfred Levêque de St. Boniface depuis quelques semaines est parti lundi dernier pour retourner chez lui.

Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous faire parvenir le montant de leurs souscription. Nous les avertissons que désormais les abonnements devront être payés à M. Gauvin, 366 Rue Main.

Tribune libre.

MONSIEUR LE REDACTEUR.

Le 24 janvier dernier je demandai par lettre à la North West Review de rétracter sesparoles "bad lot of Frenchmen from France" qui se trouve dans un de ses articles au No. du 2 janvier. Dans un autre article en date du 6 février, elle reédite les mêmes paroles "bad lot of Frenchmen from France"; de plus elle se sert de ma lettre pour attaquer M. Rochon. Puisqu'il en est ainsi, je vous demanderai, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien avoir l'obligeance de porter à l'attention du public, par l'intermédiaire de votre journal, les faits suivants:

En janvier 1896, le poll de St. Claude a fait pencher la balance de la majorité, pour toute la division de Lorne, en faveur de M. Riddell, le candidat du gouvernement Greenway, parce que le dit gouvernement Grenway avait toujours reconnu nos droit à une école française à St.Claude; nous avions parfaitement compris que la trop fameuse question des écoles était une question de politiciens qui se jouaient de nous.

En décembre 1899, pour les mêmes raisons qu'en janvier 1896, nous avons tênu la même attitude, c'est-à-dire la majorité est allée au candidat libéral.

La Revue parle de dupes de M. Rochon"; à M. Rochon de juger s'il doit répondre là-dessus je ne le connais point, et je ne sais ce qu'il fait. Cependant il ne pouvait pas faire des dupes de nous en 1896, puisqu'il n'y avait point d'inspecteur français à cette époque là.

Nous étions donc des 'bad frenchmen" en janvier 1896; et "bad frenchmen' nous étions encore en décembre 1899. Le vocabulaire français est assez riche pour fournir une traduction à l'adjectif "bad" qui pourrait peut-être aussi bien s'appliquer à l'auteur de l'article paru dans la Revue mais les "bad frenchmen" pensent qu'il est plus honorable de respecter ceux qui ne pensent pas comme eux. Peu leur importe que leur vote déplaise à la N. W. Review; ils sont maîtres chez eux, et font leurs affaires pour eux, et non pour la N. W. Review.

Espérant, Monsieur le Rédacteur dans votre obligeance et dans votre amabilité, j'ai l'honneur d'être,

Votre tout respectueux,

E. L. FAYOLLAT.

Français de France, électeur dans la division de Lorne, Manitoba.

La Femme de Menage.

Pour les femmes qui pensent, je l'ai déjà répété cent fois, je crois le moment venu de réagir contre un courant qui leur fait trouver inférieure les occupations, l'administration, l'entretien, l'économie de la maison, le foyer de la famille.

L'intérieur, pour la femme est un royaume, si petit ou si grand, si modeste ou si luxueux qu'il soit. Elle y gouverne.

Les devoirs féminins d'économie, de soins, de travail, d'élégance sont de toutes les classes. Quelle différence dans les ressources et dans la condition d'une ouvrière d'une paysanne, amoureuses de leurs intérieurs, y consacrant le peu d'heures dont elles disposent avec intelligence, avec ordre, ayant l'attrait du ménage propre et bien tenu, attirant, gardant, retenant l'homme auprès des enfants, le rendant fier de son "chez soi" vis-à-vis de ses semblables moins bien partagés que lui?

Pour une femme d'intérieur, tout devient utile ou utilisable. Chez le peuple, l'aisance s'accroit; chez la bourgeoise qui a le goût de sa maison, la fortune s'augmente. La famille qui compte des femmes d'intérieur prend plaisir aux réunions et le bonheur naît, se continue et se conserve dans des milieux qui bénéficient de toutes les joies qu'apportent les deux grandes vertus de la société et de l'individu; l'utilisation des ressources et la stabilité des goûts.

Associé de l'époux, réalisant l'idéal de l'union conjugale, la femme de plus en plus doit prendre sa part du labeur commun, des responsabilités du compagnon de sa vie. Ses facultés ne sont point identiques à celles de l'homme, mais elles sont égales parce qu'elles sont complémentaires et réalisent le beau mot social d'équivalence.

Qu'elle embellise le nid des enfants, la demeure de l'époux; alors, lui même à son tour songera à consulter sur ses affaires celle qui sait ordonner et administrer.

La joie que donne un intérieur soigné, ayant toutes choses classées, retrouvables et utilisées, que ces choses soient en petit ou en grand nombre est plus complète qu'on ne croit pour tous les hommes, fussent-ils désordonnés eux-mêmes. Il y a là une œuvre qui n'a rien d'inférieur, comme beaucoup de femmes se l'imaginent, et l'une de mes fiertés a toujours été d'être ce qu'on appelle en France "une femme de ménage."

Juliette Adam.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.